# DÉCISION DU CONSEIL
## du 26 avril 2004
## portant nomination d'un nouveau membre de la Commission des Communautés européennes

(2004/442/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 215, deuxième alinéa,

considérant ce qui suit:

M. Pedro SOLBES a démissionné de ses fonctions de membre de la Commission le 17 avril 2004. Il convient de le remplacer pour la durée de son mandat restant à courir,

DÉCIDE:

*Article premier*

M. Joaquín ALMUNIA AMANN est nommé membre de la Commission pour la période du 26 avril 2004 au 31 octobre 2004.

*Article 2*

La présente décision prend effet le 26 avril 2004.

*Article 3*

La présente décision est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Luxembourg, le 26 avril 2004.

*Par le Conseil*
*Le président*
B. COWEN